

CRÉDITS D' ACTIONS LOCALES 2024 (CAL)

Une nouvelle fois un budget maîtrisé par la déléguée de l'action sociale. Elle a su proposer des sorties qui ont rencontré un vif succès, tels que le week-end sur l'Île d'Arz (85 personnes), la sortie au Mont St Michel (93) et même avec un temps très mauvais, la journée à Branféré (62) pour les actifs mais également pour les retraités qui ont fort apprécié la journée sur Guerlédan (105).

Pour un total d'environ 33.000 € : 57 % est consacré à ce qui reste l'ADN de l'action sociale : l'**Arbre de Noël** (voir l'encart ci-contre), 25 % aux sorties familiales des actifs, 12 % à celles des retraités et 6 % pour les consultations psy et pour l'enveloppe Solidarité Finances.

La CFDT Finances souligne une nouvelle fois l'excellent travail de la délégation et l'investissement d'Isabelle LE GOUARIN-GONZALEZ.

Les pistes pour les sorties 2025

- retraités : Les Monts d'Arrée / St Michel de Brasparts
- actifs : Belle-Ile, Kingoland, Les Terres de Nataé (en fin d'année), ...

Rapport d'activités 2023 de l'Assistant de Service Social (ASS)

Après le départ de Régine LE TORREC, pour une retraite bien méritée, Hervé KERISIT a été nommé sur ce poste en juillet 2023.

Le périmètre d'action du Morbihan comprend :

- 963 actifs (859 à la DGFIP dont 20 à la Dircofi, 74 à la Douane, 18 à la CCRF, 8 à l'INSEE et 4 pour la délégation).
- 2532 retraités dont 431 ayant cause.

Ce périmètre reste, pour l'assistant du 56, essentiellement « DGFIP », la CCRF dépendant pour le service social du ministère de l'Agriculture et pour les douaniers, il est surtout sollicité au niveau régional.

64 dossiers sociaux (122 en 2022) ont été ouverts mais beaucoup de personnes ont bénéficié d'un suivi social. Dont 44 actifs (40 sont de la DGFIP) pour une grande majorité de B et de C.

La **CFDT Finances** a demandé que soit recensées les autres consultations (hors dossier) pour avoir une vision plus réelle du travail du service social (en particulier, appréhender les difficultés des agents en matière de logement). Les motifs des demandes concernent des difficultés financières souvent liées à des événements familiaux (séparation par exemple).

Des problématiques émergent désormais telles que le logement mais aussi l'accompagnement de proches touchés par la maladie ou en situation de handicap.

Pour les retraités, les difficultés financières font partie des sollicitations ainsi que les difficultés liées à la perte d'autonomie.

Le service social est sollicité par les agents ou pensionnés eux-mêmes, par des signalements des RH (*). ...

La **CFDT Finances** n'hésite pas à transmettre les coordonnées de la délégation dès que besoin aux agents du département ou futurs arrivants qui nous contactent.

L'ASS participe également à la FS (ex CHS-CT) et fait partie de la délégation lors des visites de sites

ADN 2024

Arbre de Noël Action Sociale 56



Mercredi 18 décembre 2024

salle de la Maillette
à Locminé

- Goûter
- Cadeaux
- concours de dessins
- Maquillage
- Jeux en bois
- **Spectacle**

Cette année, « **ZIK ZAP** »,
un voyage musical par la compagnie
Ernesto Barytoni,
qui emmènera les spectateurs
de l'Age de Pierre à l'ère 2.0



Le dispositif d'aide et de soutien aux agents en difficulté (DASAD) :

Ce dispositif permet aux différents services RH de transmettre une alerte au service social pour évoquer une situation particulière : transmission d'une fiche synthétique des coordonnées de l'agent et sa situation personnelle.

A réception d'une « fiche DASAD » le service social prend contact avec les personnes signalées. 10 fiches (toutes provenant de la DGFIP) ont été reçues par le service social entre septembre et novembre 2023. La **CFDT Finances** s'est interrogé pour ce dispositif s'il existe des liens avec la médecine du Travail. Cette fiche n'est qu'à destination de l'ASS mais il lui arrive de se rapprocher du Dr Kassiotis pour un traitement adapté et complet des dossiers.

Des **aides de soutien financier** permettent l'accompagnement des agents qui sollicitent le Service social :

-l'aide pécuniaire (21.737 € en 2023) : jusqu'à 3.000 €, non remboursable; elle peut être attribuée lorsqu'un agent se trouve dans une situation « qui risque de compromettre gravement l'équilibre du budget du foyer ». Ainsi, éviter qu'une dépense imprévue déséquilibre le budget d'un agent ou, lorsque la situation est déjà dégradée, l'aider à rétablir un équilibre budgétaire. Les dossiers sont instruits en local et la décision d'attribution est de la responsabilité de la conseillère technique régionale.

A la demande de la **CFDT Finances** l'Assistant a indiqué que les refus sont rares (demande qu'ils soient recensés dans le prochain rapport) et ne pas connaître s'il existe un plafond de demande. Avec par exemple les volontés de passer les jours de carence à 3, la **CFDT Finances** s'inquiète d'une augmentation des sollicitations de la délégation.

-le prêt social (920 € en 2023) : il permet de faire face à une dépense imprévue à laquelle un agent ne peut faire face. Condition, :que le taux d'endettement soit inférieur à 33 % - Prêt à taux 0, avec des mensualités établies avec l'agent selon ses capacités de remboursement.

-le sinistre immobilier (2.000 € en 2023) : pour faire face aux incendies, aux catastrophes naturelles.

-le secours alimentaire (150 € max) : aide exceptionnelle, non attribuée en 2023, pour les agents et leur famille en situation d'urgence pour faire face aux besoins indispensables (produits alimentaires, d'hygiène, carburant pour se déplacer).

En relation avec l'action sociale régionale (SRIAS) et après contact avec la délégation 56, il existe des dispositifs d'accompagnement temporaire en association avec les gîtes de France lors de mutations, sinistre ou violence intrafamiliale.

Fonds d'Innovations Locales 2025 (FIL)

Suite au FIL 2023 pour l'opération « si on plantait ! » : n'oubliez pas de contacter la pépinière pour récupérer vos plants (arbres fruitiers). Elle ouvre le 7 décembre : **Pépinière Bourgeons d'ici** - Lieu-dit Luzerne 56400 Plumergat - 06 63 95 56 33 - bourgeonsdici@gmail.com

Si vous ne pouvez pas utiliser ce bon (ou l'avez perdu) - contactez la déléguée (coordonnées ci-dessous)

La **CFDT Finances** a proposé : en cas de plants non distribués que chaque Direction puisse en récupérer et en planter dans les espaces verts de leurs sites, si possible.

Une dotation de 100.000 € par le Secrétariat Général pour l'ensemble des départements. Des actions 'innovantes' sont à faire remonter à Bercy pour février dans un dossier complet précisant le budget qui sera engagé !

Comme pour la proposition « si on plantait » retenue lors du dernier FIL, le projet 2025, porté par le délégué régional pour les 4 départements bretons, s'articulera sur le thème de l'alimentation, le « batch cooking » (préparer des repas à l'avance sur la semaine

Divers :

* La **CFDT Finances** a insisté pour faire remonter la demande d'autoriser l'accès à Ulysse (pour les annuaires locaux) pour l'ensemble de la délégation.

* remboursement-seance-psychologue-mon-soutien-psy, en plus des séances proposées par l'Action Sociale 56, il existe un nouveau système : **Mon soutien psy** sur Ameli.fr



L'ACTION SOCIALE

Isabelle LE GOUARIN GONZALEZ
Déléguée Action Sociale
3, allée du général Le Troadec
56000 Vannes
02 97 01 51 15

LE SERVICE SOCIAL

Hervé KERISIT
Assistant de Service Social
3, allée du général Le Troadec
56000 Vannes
02 97 01 51 17

Vos représentant(e)s CFDT Finances au CDAS 56

Titulaires :

- Karine RAGEOT (DDFiP) – SIE Lorient – karine.rageot@dgfip.finances.gouv.fr
- Valentine DUPUY (CCRF) – Antenne DDPP de Lorient – valentine.dupuy@morbihan.gouv.fr

Suppléant(e)s

- Béatrice SETAN (DDFiP) – Direction / Compta – beatrice.setan@dgfip.finances.gouv.fr
- Hervé GEORGE (DDFiP) – Direction / DFT – hervé.george@dgfip.finances.gouv.fr

